

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 2 (1974)

DOI: 10.11588/fr.1974.0.46439

---

#### Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

JEAN-MARIE MAYEUR

## LE CATHOLICISME FRANÇAIS ET LA PREMIÈRE GUERRE MONDIALE

« Exilés de l'intérieur », écartés des responsabilités du pouvoir depuis 1877, victimes d'une politique anticléricale dont la Chambre élue au printemps de 1914 sur un programme de « défense laïque » voulait aggraver les effets, les catholiques français adhérèrent à l'Union sacrée, tout au long de la première guerre mondiale. Comme toutes les constatations d'évidence, cette observation suggère de nombreuses questions et appelle une description nuancée de l'attitude des catholiques français pendant le conflit. Discerner les incidences de la guerre sur la vie du catholicisme français, examiner la place de celui-ci dans la société civile et ses relations avec l'Etat, telle est la double tâche que nous nous proposons ici.

Il est assez remarquable que peu de travaux aient été consacrés au catholicisme français dans les années de la guerre et de l'immédiat après-guerre<sup>1</sup>. Cette relative carence contraste avec les études nombreuses<sup>2</sup> qui ont renouvelé depuis peu notre connaissance des catholiques français à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début de ce siècle; elle contraste aussi avec les publications récentes qui ont porté sur les années 1930 et suivantes<sup>3</sup>, ce qui donne à penser que le peu d'intérêt porté aux catholiques français pendant le premier conflit mondial ne tient pas seulement à la relative proximité de cette histoire. Au reste, des recherches d'importance ont porté ces dernières années sur l'esprit public en France pendant la guerre<sup>4</sup>.

<sup>1</sup> On en reste, pour l'essentiel, aux développements de J. BRUGERETTE: « Le prêtre français et la société contemporaine », t. III; 1938, pp. 349-575. Historien de qualité, l'abbé Brugerette s'appuyait sur une documentation considérable; il avait notamment consulté les papiers de Mgr Baudrillart et Mgr Lacroix. Depuis, on ne voit guère que deux ouvrages de première main: H. W. PAUL: « The Second Ralliement », Washington, 1966, XI, 234 p., et S. MARCHESE: « Francia e Santa Sede (1914-1924) », Naples, 1969, 426 p.

<sup>2</sup> Pensons notamment aux thèses de J. GADILLE sur l'Episcopat de l'Ordre Moral, de C. MOLETTE sur l'Association catholique de la jeunesse française, de J. CARON sur le Sillon, d'E. POULAT sur le modernisme.

<sup>3</sup> Qu'elles abordent les courants de l'opinion catholique: R. RÉMOND: « Les Catholiques, le communisme et les crises », 1961; la mission ouvrière: E. POULAT: « Naissance des prêtres ouvriers », 1965; ou l'histoire des catholiques pendant la deuxième guerre mondiale: J. DUQUESNE: « Les catholiques et Vichy », 1966.

<sup>4</sup> Les mutineries de 1917, l'attitude du mouvement ouvrier ont été éclairés. Le rapport du doyen Renouvin au colloque sur l'année 1917 dégage les perspectives d'ensemble.



L'opinion catholique en est autant dire absente<sup>5</sup>. Si le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, le règlement du contentieux de la loi de Séparation sont assez bien connus, on sait fort peu de choses sur la manière dont la guerre a été vécue par le catholicisme français, sur les conséquences qu'elle a pu entraîner pour ses élites: clergé, notables, militants, comme pour les simples fidèles, pour la sensibilité aussi. A cela deux raisons peut-être: les études d'histoire religieuse, qu'elles portent sur les courants d'idées ou sur la vitalité religieuse, ont été dominées par le souci d'embrasser des phénomènes de longue durée, au détriment des crises et de la conjoncture. D'autre part, le nationalisme » c o c a r d i e r « des catholiques de la guerre et de l'après-guerre, la fusion très étroite du sentiment patriotique et du sentiment religieux n'ont visiblement pas trouvé une curiosité excessive dans les jeunes générations d'historiens plus attirés par les débuts de la démocratie chrétienne ou du pacifisme catholique...

Pourtant, les sources ne manquent pas qui devraient permettre une étude approfondie. Celles dont le doyen Renouvin faisait l'inventaire lors du colloque sur l'année 1917: rapports des procureurs généraux, de la gendarmerie, de la sécurité militaire, des renseignements généraux, désormais accessibles, renferment des indications sur l'attitude des catholiques. Tant que Malvy fut ministre de l'Intérieur, de 1914 à l'été 1917, les renseignements généraux<sup>6</sup> suivirent avec une grande vigilance les activités et les initiatives du monde catholique. L'attention paraît en revanche se relâcher avec l'arrivée de Clemenceau au pouvoir. Malgré la censure<sup>7</sup>, la presse offre une documentation incomparable, tout comme les bulletins de diverse nature: bulletins paroissiaux, Semaines religieuses, organes de mouvements comme le Bulletin de l'A. C. J. F., publications nées de la guerre, qu'il s'agisse du mensuel de la Bonne Presse: »La Grande guerre du XX<sup>e</sup> siècle«, du bulletin fondé par la Bonne Presse à l'intention de prêtres aux armées, ou du bimensuel »Frères d'armes« lancé par l'Association catholique de la Jeunesse française<sup>8</sup> pour ses membres. L'édition catholique pendant la guerre mériterait étude, ainsi la maison Bloud et Gay. Elle publia les sermons à la Madeleine du Père Sertillanges, édita la série des

<sup>5</sup> Mentionnons toutefois comme un modèle de rigueur l'étude de P. RENOUVIN: »L'Épiscopat français devant l'offre de paix du Saint-Siège (Août 1917), Mélanges offerts à G. Jacquemyns, Bruxelles, 1968, pp. 551-561.

<sup>6</sup> En F 7 12313 et 12881.

<sup>7</sup> Il faudrait retrouver les articles non publiés parce que censurés. Le P. de La BRIÈRE, dans »Luttes présentes de l'Église«, reproduit un long article que les »Études« ne publièrent que très partiellement en 1917. Les articles de Jean Guiraud dans la »Croix« furent parfois totalement censurés. C'est en 1916 et 1917 que la censure fut la plus rigoureuse.

<sup>8</sup> Frères d'armes, dans la Foi, pour la Patrie, n° I, 5 juillet 1916.



»Pages actuelles« qui comporte plus de deux cents titres consacrés à la guerre<sup>9</sup>, et diffusa les publications du Comité catholique de propagande français à l'étranger dont Mgr Baudrillart, le recteur de l'Institut catholique, assura la direction, et dont Francisque Gay fut la cheville ouvrière. Les Lettres pastorales, les sermons devraient être analysés.

Une autre source considérable est constituée par la correspondance de prêtres ou de religieux aux armées, dont d'importants extraits furent publiés pendant la guerre<sup>10</sup>. Bien entendu, les archives privées à peine prospectées permettraient d'élucider maints épisodes: celles entre autres de Mgr Baudrillart, conservées à l'Institut catholique, celles de Francisque Gay ou de Denys Cochin, en cours d'exploitation. Les souvenirs publiés ou inédits de prêtres combattants ou aumôniers militaires ne devraient pas être négligés. Dès le début de la guerre, dans certains diocèses, l'autorité religieuse prescrivit à tous les prêtres de recueillir leurs souvenirs<sup>11</sup>. La »Semaine religieuse« de Lyon proposait même un véritable questionnaire: *Etat de l'esprit public. Retour à Dieu dans les masses et parmi les combattants. Son caractère spontané? Grand nombre des communions. Statistique*<sup>12</sup>. De même l'historien Jean Guiraud, dans un livre où il veut montrer *la part importante prise par le clergé de France à l'oeuvre de la défense nationale*<sup>13</sup>, invite au rassemblement de statistiques et à l'envoi de documents. Il n'est pas impossible que de telles enquêtes dorment dans les archives d'un évêché<sup>14</sup>, d'une oeuvre, d'une congrégation: leur exploitation serait précieuse.

<sup>9</sup> Bon nombre ne figurent pas à la Bibliothèque nationale.

<sup>10</sup> Cf. »Lettres de prêtres aux armées« recueillies par Victor BUCAILLE, vice-président de l'ACJF, 1916, VII-357 p., »Impressions de guerre de prêtres soldats«, recueillies par LÉONCE de GRANDMAISON, 1916, 332 p. La correspondance du P. TEILHARD de CHARDIN pendant la guerre a été publiée en 1961, sous le titre: »Genèse d'une pensée«.

<sup>11</sup> Mgr LACROIX l'observe dans le premier fascicule de sa série (largement utilisée par Brugerette): »Le clergé et la guerre de 1914: comment préparer l'histoire de la guerre«, Bloud et Gay, 1915, 23 p.

<sup>12</sup> 6 novembre 1914.

<sup>13</sup> »Clergé et Congrégations. Au Service de la France« Editions des Questions actuelles, 1917, XXV-552 p. L'ancien professeur à l'Université de Besançon assure avoir passé »au crible de la critique« des milliers de lettres rassemblées avec le concours du Secrétariat international de la »Documentation catholique« Il s'efforce d'en extraire des renseignements sur »la mentalité des soldats, leurs pratiques religieuses et l'influence qu'elles ont exercée sur le moral des troupes... sur la nature et le degré d'influence du prêtre à l'armée et au milieu de la population civile«.

<sup>14</sup> BRUGERETTE utilise les réponses très précises des curés du diocèse de Clermont à l'enquête du Comité catholique de propagande française, jamais publiée parce que contraire aux intentions apologétiques de ses auteurs.



## I. Les catholiques dans la guerre

L'étude des catholiques pendant la guerre suppose de tenir compte de la diversité des temps, des lieux et des situations. Le climat de la mobilisation et des premiers mois du conflit, marqué par les retours massifs vers les autels qui parurent attester que la France, malgré la politique anticléricale, était restée chrétienne, est très différent de la retombée que notent tous les observateurs à partir de 1916. De même, à mesure que les années passent, les luttes partisans reparaissent et l'Union sacrée semble menacée. La réalité n'est pas la même dans les terres de pratique de l'Ardèche et du Morbihan que dans les régions d'indifférence du Midi aquitain ou de la frange occidentale du Massif central. La situation des diocèses proches du front n'est pas celle des diocèses éloignés de la zone des combats. Surtout, et les observateurs contemporains le notent, on retrouve au niveau de la vie religieuse la distinction fondamentale entre le monde des combattants et l'«*a r r i è r e*».

Toutes les estimations s'accordent pour évaluer à 25.000 le nombre des prêtres mobilisés. Ils relevaient de statuts divers. Les aumôniers militaires sont l'infime minorité: guère plus de 500, les uns à titre officiel en vertu du décret du 5 mai 1913 qui affectait 4 à 5 aumôniers par corps d'armée; les autres sont des aumôniers auxiliaires agréés par l'autorité militaire, à la suite d'une initiative d'Albert de Mun auprès des pouvoirs publics en août 1914<sup>15</sup>. Les prêtres des classes 1889-1905, plus de 12.000<sup>16</sup>, qui avant la Séparation des Eglises et de l'Etat avaient occupé un poste concordataire, étaient versés de droit dans le service de santé, en vertu de la loi militaire du 15 juillet 1889. S'ajoutaient à ces prêtres non-combattants les prêtres classés dans le service auxiliaire. Infirmiers et brancardiers, à l'arrière et sur le front, ces prêtres furent accusés par les anticléricaux d'être des «*e m b u s q u é s*».

Enfin, les prêtres de la classe 1905 et suivantes et les prêtres qui n'avaient jamais appartenu au clergé concordataire étaient des combattants comme les autres combattants. L'aptitude au commandement et les qualités au feu de nombre d'entre eux leur valurent de devenir officiers ou sous-officiers. Leur situation canonique posait problème: en effet les

<sup>15</sup> Sur tout ceci des indications dans l'article du chanoine COUGET: «La religion dans l'armée française. L'aumônerie militaire et la situation canonique des prêtres dans l'armée française» in «La Guerre allemande et le catholicisme», 1915, pp. 140-149, et «L'Aumônerie militaire française», in «Almanach catholique français» pour 1920, Bloud et Gay, 1920, pp. 224-229.

<sup>16</sup> Ce sont les chiffres, non contestés, avancés par le socialiste Sixte-Quenin qui, en vue d'une «meilleure utilisation des hommes mobilisés», demandait que les ecclésiastiques fussent employés indistinctement dans tous les corps de troupe. Cf. J. P. BEAUQUIER, «le Mouvement Social», octobre-décembre 1970, p. 27.



clercs qui prennent les armes sont frappés d'irrégularité. Mais une décision de la Sacrée Pénitencerie<sup>17</sup>, fondée sur le fait que l'incorporation dans le service armé était le résultat d'une contrainte, avait suspendu pour les clercs combattants les effets de cette irrégularité pendant la durée du conflit: ils pouvaient donc administrer et recevoir les sacrements. Les évêques intransigeants ne manquèrent pas de réaffirmer que la profession des armes était incompatible avec le ministère ecclésiastique et de rappeler la proposition 32 du Syllabus<sup>18</sup>. Il serait indispensable de relever les documents épiscopaux qui s'élevèrent contre l'obligation du service armé: ils furent le petit nombre. Les exigences du patriotisme et le souci d'« a l l e r a u p e u p l e » l'emportèrent.

Aussi bien, aumôniers, infirmiers ou brancardiers, combattants, les membres du clergé connurent-ils, du fait de la guerre, une expérience exceptionnelle et dont on ne voit guère d'équivalent auparavant. *Séparés du monde* par leur formation, leur mode de vie et la théologie même du sacerdoce, ils rencontraient dans les dépôts, les hôpitaux, les tranchées, ce monde d'hommes qu'ils connaissaient mal: *pour nous, prêtres soldats, la guerre fut un baptême dans le réel*, écrira un jeune jésuite, brancardier au 4<sup>e</sup> régiment de zouaves, Pierre Teilhard de Chardin<sup>19</sup>. Comment cette découverte du réel fut-elle perçue par les membres du clergé? Comment ces prêtres furent-ils reçus par leurs compagnons d'armes? Deux volets d'une enquête à mener qui réclame d'aller au-delà des stéréotypes. Bornons-nous à quelques observations: si les officiers de carrière, souvent formés dans les maisons religieuses, marquèrent une très grande sympathie pour les prêtres et religieux, les officiers de réserve eurent une attitude plus nuancée<sup>20</sup>: ne comptait-on pas en leurs rangs nombre de membres de l'enseignement laïque?

Les mobilisés, lors du départ à la guerre, se pressèrent dans les lieux de culte: tous les témoignages attestent ce recours à la prière et aux sacrements. Cette ferveur fléchit par la suite: la réalité des « r e t o u r s », pour employer le terme des prédicateurs de mission, ne peut cependant être

<sup>17</sup> Par une réponse du 18 mars 1912, à une consultation de Mgr. Chollet, alors évêque de Verdun, cf. J. GUIRAUD: «Clergé et congrégations», p. 43.

<sup>18</sup> Est condamnée la proposition suivante: «L'immunité personnelle qui exempte les clercs du service militaire peut être abrogée sans aucune violation du droit naturel et de la justice». Dans sa lettre au sénateur de Lamarzelle, pour le féliciter de s'être opposé, seul, jusqu'au bout, à l'amendement Sixte-Quenin, le cardinal Dubois, alors archevêque de Rouen, déplore que les catholiques aient «trop facilement pris leur parti de la situation actuelle» («La Croix», 11 mars 1917).

<sup>19</sup> «Genèse d'une pensée. Lettres 1914-1919», 1961, p. 37.

<sup>20</sup> Un prélat libéral comme Mgr LACROIX l'observe: «Le clergé et la guerre de 1914. Le réveil religieux», 1917, p. 10 et sq.



sous-estimée<sup>21</sup>: l'épreuve et la crainte de la mort expliquent aisément ce phénomène, dont il faudrait pouvoir mieux discerner les formes et l'ampleur. Occasion de conversion ou d'approfondissement spirituel, la guerre donna d'autre part un essor prodigieux à des dévotions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles prirent une coloration magique et superstitieuse: les aumôniers distribuèrent généreusement médailles, scapulaires, fanions du Sacré-Coeur<sup>22</sup>. La »Croix« et le »Pèlerin« ne manquent pas de publier des lettres de soldats relatant les protections dont ils ont été l'objet, tandis que les libres penseurs et les sceptiques ont été frappés. Cette résurgence d'une religiosité populaire, élémentaire, vaudrait qu'on s'y attarde.

Dans le pays, on observe, comme aux armées, un réveil religieux, suivi d'une retombée. Dans sa préface à l'ouvrage collectif »La Vie catholique dans la France contemporaine<sup>23</sup>«, Mgr Baudrillart rappelle l'enquête demandée aux évêques en 1915 sur l'état de leurs diocèses et se réjouit qu'elle n'ait pas été publiée: *Ecrite après la première année de la guerre, elle se serait trop ressentie de l'émotion et de l'enthousiasme qu'avait fait naître dans nos coeurs de catholiques et de prêtres ce que nous appelions le réveil religieux de la France. Nous eussions été exposés à prendre pour des transformations durables, sinon définitives, ce qui n'était que le fait d'une exaltation momentanée, facilement explicable par le tragique des événements et la constante obligation de jouer sa vie à tout moment. Après plus de trois ans de guerre, toutes choses se sont tassées; l'exaltation est tombée; l'homme s'est retrouvé tel qu'il était dans son fond, religieux ou irréligieux, moral ou immoral.* Mgr Tissier, l'évêque de Châlons, dans le chapitre consacré à la vie religieuse, convient qu'une certaine foule est revenue à ses indifférences, à ses erreurs, à ses oublis<sup>24</sup>. Il lui oppose la quasi perfection de l'élite mais reconnaît que la guerre a laissé finalement à l'état ancien les indifférents et les oublieux. L'abbé Brugerette, s'appuyant sur une enquête très précise, observait de même dans le diocèse de Clermont que la progression de la fréquentation des sacrements était le fait des femmes et des pratiquants; indifférents et adversaires étaient peu touchés<sup>25</sup>.

Au delà de la pratique, une étude de la vitalité religieuse devrait prêter attention à la multiplication des ex-voto dans les églises, en signe de re-

<sup>21</sup> Le Père Anizan, fondateur des Fils de la Charité, aumônier à Verdun, le constate en mai 1915, comme bien d'autres. Cf. G. BARD: »Jean-Emile Anizan«, 1946.

<sup>22</sup> Ces fanions de 25 cm. sur 30 sont diffusés par l'Oeuvre du Sacré-Coeur, à Lyon, animée par un jésuite, le P. Perroy.

<sup>23</sup> BLOUD et GAY, 1918, 529 p.

<sup>24</sup> Ibid., pp. 108.

<sup>25</sup> »Le prêtre français et la société contemporaine«, t. III, p. 506



connaissance au Sacré-Coeur, à la Vierge, aux saints: saint Antoine, saint Michel, saint Louis, s'attacher aux pèlerinages dont le développement est attesté: à Pontmain ou à La Salette, Lourdes ou Sainte Anne d'Auray, au Sacré-Coeur de Montmartre ou à Paray-le-Monial<sup>26</sup>, sans négliger de plus modestes pèlerinages.

Le clergé se trouva confronté à des tâches plus lourdes qu'à l'accoutumée: le tiers des prêtres environ était mobilisé. Aux charges habituelles s'ajoutèrent les oeuvres de guerre, confessionnelles ou non. Les oeuvres non-confessionnelles favorisèrent une collaboration de fait avec des protestants, voire des incroyants. L'ampleur de cette collaboration et la réalité des relations avec les autorités locales devraient être précisées pour apprécier ce que fut, en fait, l'Union sacrée. A la campagne, c'est souvent le clergé qui assumait la mission douloureuse d'annoncer aux familles les décès<sup>27</sup>, c'est le clergé qui par son enseignement et sa prédication contribua sans conteste à fortifier le «m o r a l» des populations croyantes. La religion constitua ainsi comme une armature du patriotisme.

Une étude des sermons de guerre<sup>28</sup> révélerait l'insistance sur le devoir chrétien du sacrifice, la valeur régénératrice de la souffrance. L'invité est fréquente à une rénovation morale fondée sur la renaissance des valeurs familiales, la restauration de l'ordre et de l'autorité, le refus de la jouissance et de l'anarchie où se complaisait la France d'avant 1914<sup>29</sup>. Certains vont plus loin et présentent la guerre comme une expiation pour les fautes commises par la France laïque et pécheresse<sup>30</sup>. Tous estiment que la France mène une juste guerre<sup>31</sup>. Victime d'une agression, elle est le soldat du catholicisme contre l'Allemagne luthérienne<sup>32</sup>, fille d'Odin, qui ne con-

<sup>26</sup> Cf. «Almanach catholique français pour 1920», p. 381.

<sup>27</sup> Comme l'observe G. RUFIN: «L'opinion publique en 1917 dans l'arrondissement de Tournon», «Revue d'histoire moderne et contemporaine», 1968, I, p. 90.

<sup>28</sup> Comparable à celle qu'a tentée Heinrich MISSALLA: «Gott mit uns». Die deutsche katholische Kriegspredigt (1914-1918)», Munich, 1968, vol. I p. 42.

<sup>29</sup> Cf. entre autres le carême prêché à Sèvres en 1915 par l'abbé J. CALVET: «Pour refaire la France», Beauchesne, 1915.

<sup>30</sup> De telles déclarations purent entraîner des mises en garde des autorités, voire des procès. La censure fut vigilante à tout ce qui pouvait présenter la guerre comme un châtement.

<sup>31</sup> Rien n'est plus révélateur à cet égard que l'article «Guerre» du «Dictionnaire de Théologie catholique», publié pendant le conflit.

<sup>32</sup> Avec bien d'autres, G. GOYAU, l'historien de l'«Allemagne religieuse», développe ce thème. Un cantique à la Vierge comporte ce couplet:

Fils de Luther, sous la mitraille  
Ils se sont ri de ton pouvoir,  
Les nôtres baisent ta médaille  
Et n'en font que mieux leur devoir.

(Jean VÉZÈRE: «Chants de guerre des enfants de France», 1915, p. 25. Il s'agit d'un manuel de la Bonne Presse.)



naît en fait que la force, et qui, avec Kant, a ouvert la voie au modernisme. La cause de la France et celle de l'Église ne font qu'un.

On comprend dans ces conditions que l'opinion catholique française ait fort peu apprécié la volonté de neutralité de Benoît XV et ses initiatives en faveur d'une paix de compromis. Il n'est pas question ici d'aborder un immense problème qui nous écarterait de notre propos. Qu'il suffise de rappeler qu'en face des prises de position du souverain pontife, dominèrent, selon les termes du doyen Renouvin<sup>33</sup>, le refus, la dérobade, la déférence réticente, l'interprétation libre de la pensée pontificale<sup>34</sup>. Quand il y eut approbation, elle n'impliquait pas toujours adhésion. On ne peut trouver que quelques rares isolés<sup>35</sup> pour approuver véritablement l'offre de paix d'août 1917. A l'*esprit de conciliation* demandé par le pape, l'immense majorité des catholiques français préférait la *paix française*, la *paix de la puissance juste brisant la violence* qu'exaltait le 10 décembre 1917, à la Madeleine, le Père Sertillanges. En présence du cardinal archevêque de Paris, le prédicateur dominicain n'hésitait pas à conclure: *Très Saint Père, nous ne pouvons pas, pour l'instant, retenir vos appels de paix*<sup>36</sup>.

L'opinion catholique ne réagit donc pas d'une manière différente de l'ensemble de la presse dont le Secrétaire d'Etat, le cardinal Gasparri, dans sa lettre d'octobre 1917 à l'archevêque de Sens, Mgr Chesnelong, notait *l'attitude généralement hostile à l'égard de l'appel pontifical*. La «Croix» de Paris qui s'efforça d'expliquer le sens de l'intervention pontificale fut incontestablement à contre courant de ses lecteurs<sup>37</sup>. Une étude minutieuse devrait confirmer une hypothèse que nous formulerions volontiers: c'est parmi les catholiques les plus «romains», volontiers issus de la tradition intransigeante, ennemis du nationalisme condamné par le

<sup>33</sup> op. cit.

<sup>34</sup> C'est tout au long de la guerre, et pas seulement lors de la note d'août 1917, que l'on observe ces manières d'agir: lorsqu'en janvier 1915, Benoît XV demande à tous les peuples d'Europe de prier, le 7 février, pour la paix, le cardinal Amette, archevêque de Paris, n'obtient la levée des saisies gouvernementales et n'apaise les consciences catholiques qu'en définissant la paix voulue par le pape comme celle de la justice et du droit.

<sup>35</sup> L'abbé Lemire, député-maire d'Hazebrouck, approuve dans son journal intime la recherche d'un compromis. Il fut autant dire la seule personnalité catholique à ne pas s'associer aux attaques contre Caillaux et Malvy.

<sup>36</sup> «La Paix française», discours prononcé en l'Église Sainte Madeleine le lundi 10 décembre 1917, Bloud et Gay, 16 p. Après cet incident, le religieux fut frappé d'une mesure d'éloignement par ses supérieurs.

<sup>37</sup> «La Croix» publie de nombreux articles pour montrer que la note du pape est favorable à la France et déplore la malveillance de la presse à l'égard de Benoît XV. Cet effort n'empêche pas un certain nombre de correspondants d'adresser des lettres d'un ton assez vif pour que l'éditorialiste du journal réplique «Veuillez attendre deux ou trois ans pour reprendre plus utilement cette conversation.» (7 septembre 1917).



Syllabus, que l'on trouverait les esprits les plus préparés à comprendre l'attitude de Benoît XV<sup>38</sup>. Au contraire, les catholiques issus de la tradition libérale, habitués à rappeler que le pape n'est pas *infaillible ou impeccable*<sup>39</sup> en politique, que tous les documents pontificaux n'obligent pas de la même manière<sup>40</sup>, sont plus particulièrement réticents. Aussi bien cherchaient-ils depuis des décennies à être »de leur pays et de leur temps.« La lutte pour la patrie ne permettrait-elle pas aux catholiques de rentrer dans la communauté nationale et de se réconcilier avec la République? Accueillir favorablement les propositions de Benoît XV eût été passer pour de mauvais Français, s'exclure de la majorité parlementaire et du consensus national, mettre en question l'Union sacrée, prélude de la rentrée tant attendue des catholiques dans la vie civique.

## II. Limites et réalité de l'Union sacrée

Les cloches des églises annonçant la mobilisation générale, les prêtres et les religieux accueillis avec enthousiasme à leur arrivée dans les cours de casernes, l'entrée du cardinal Amette au comité du Secours national au côté de personnalités israélites, protestantes, libres penseuses, autant d'images qui symbolisent l'Union sacrée. Le ministre de l'Intérieur, Malvy, par une circulaire aux préfets, suspendit l'application des mesures frappant les congréganistes qui, de l'étranger où ils s'étaient exilés, regagnèrent la mère-patrie pour accomplir leurs obligations militaires. En quelques jours, tout avait changé: les »deux France« n'en faisaient qu'une et les diverses »familles spirituelles« se rassemblaient pour la défense de la nation. Ce serait cependant ne voir qu'un aspect de la réalité que de se contenter des éditoriaux de René Bazin ou de Maurice Barrès<sup>41</sup> dans »l'Echo de Paris« et de l'iconographie édifiante et patriotique du »Pèlerin« ou de »l'Illustration« qui ne manquent jamais d'offrir à leurs lecteurs le spectacle d'aumôniers barbus, à la poitrine con-

<sup>38</sup> La »Croix« ou les »Etudes«, même si leur approbation est nuancée, donnent une tout autre note que »l'Echo de Paris«, »le Figaro« ou »le Correspondant«. Certains itinéraires sont révélateurs: Ernest Renauld, l'ancien directeur du »Soleil«, monarchiste qui se dit »traditionaliste«, récuse le nationalisme au nom du Syllabus. Il est favorable à une paix de compromis; en 1923, il s'en prend à l'occupation de la Ruhr. Son »Histoire populaire de la guerre« (1921-1924) est sévère pour Poincaré.

<sup>39</sup> C'est l'argumentation que développe le P. Sertillanges.

<sup>40</sup> Le grand journaliste catholique libéral Julien de Narfon le rappelle dans »le Figaro« du 16 août 1917.

<sup>41</sup> »Nous cessons de nous classer en catholiques, en protestants, en socialistes, en juifs. Soudain quelque chose d'essentiel apparaît qui nous est commun à tous: des Français.« (»Mes Cahiers« t. 11, p. 150).



stellée de décorations, célébrant la messe sur un autel de fortune, en présence des officiers et des hommes de troupe. En fait, durant le conflit, l'anticléricalisme ne disparut pas plus que l'hostilité portée aux »l o i s i n t a n g i b l e s« de laïcité. Les occasions de conflit entre l'Eglise et l'Etat persistèrent. Il importe d'apprécier l'ampleur de ces phénomènes pour prendre la juste mesure de ce que fut l'Union sacrée.

Dès le lendemain de l'entrée en guerre furent colportées contre les catholiques un ensemble d'accusations, qualifiées par eux de »r u m e u r i n f â m e«. La responsabilité de la guerre est imputée aux prêtres et aux religieux: ils espéraient ainsi se venger de la politique radicale, cependant que le Saint-Siège escomptait le rétablissement du pouvoir temporel. Les bruits les plus étonnants circulèrent: *un évêque aurait envoyé à Guillaume II un tonneau plein de gros sous; un autre lui aurait fait parvenir le trésor de sa cathédrale*<sup>42</sup>. L'accusation de bellicisme va curieusement de pair avec celle de pacifisme<sup>43</sup>: religion et patriotisme sont incompatibles, Benoît XV est un ami de l'Allemagne, les prêtres sont des »e m b u s q u é s« qui se dérobent au combat. Transmises de bouche à oreille, reprises à l'occasion par la presse, ces accusations paraissent avoir connu une grande diffusion qu'il faudrait pouvoir cerner de plus près. Elles trouvèrent écho *particulièrement dans les campagnes, quelquefois aussi dans les faubourgs populaires des grandes villes, parfois même dans la zone des armées*<sup>44</sup>. Mgr Lacroix observait que ces attaques avaient été répandues dans *d'innombrables communes rurales, plus faciles à duper que les villes*<sup>45</sup>. Certains préfets essayèrent *malaisément*<sup>46</sup> d'enrayer ces bruits répandus *dans les cabarets, sur les marchés et les champs de foire*<sup>47</sup>. La fortune rencontrée par ces rumeurs atteste la permanence d'un anticléricalisme populaire, notamment dans le monde rural et la France méridionale<sup>48</sup>.

Toute la presse de gauche ne mit pas une sourdine à l'anticléricalisme,

<sup>42</sup> Cité par le P. de LA BRIÈRE, »Etudes«, 5 avril 1916.

<sup>43</sup> La minute d'un rapport des Renseignements généraux du 3 février 1916 (Arch. nat., F 7 12881<sup>1</sup>) assure sans autres preuves que des militants catholiques notoires font en faveur de la paix immédiate une active propagande. Les services de police reflètent là les sentiments d'une partie de l'opinion anticléricale.

<sup>44</sup> P. de LA BRIÈRE, op. cit.

<sup>45</sup> Le clergé et la guerre de 1914, t. III Le clergé et l'Union nationale, 1915 p. 5. *Le miracle, ajoute-t-il, c'est qu'il s'est reconstruit un peu partout, des milliers d'esprits... pour ajouter foi à ces billevesées.*

<sup>46</sup> G. GOYAU: »L'Eglise de France durant la guerre«, 1917, p. 66.

<sup>47</sup> Comme le constate R. BAZIN dans un tract diffusé par la Bonne Presse en réponse à la »rumeur infâme« en 1916 (F 7 12313<sup>1</sup>). Des poursuites en justice furent engagées, notamment contre des aubergistes, relais traditionnel de l'anticléricalisme populaire.

<sup>48</sup> Une note de police atteste l'ampleur de cette campagne dans le Midi (29 janvier 1916, F 7 12881<sup>1</sup>).



loin de là. C'est dans »l'Humanité« que Sixte-Quenin lança ses campagnes contre les prêtres »e m b u s q u é s«, brancardiers ou infirmiers. Le »Populaire du Centre« fut poursuivi en justice pour ses accusations par l'évêque de Limoges, Mgr Quilliet. Les organes habituels de l'anticléricalisme n'abandonnèrent rien de leur virulence, qu'il s'agisse de la »Lanterne« ou de la »Dépêche« de Toulouse. Celle-ci ouvre en février 1915 une rubrique régulière: *En marge de l'Union sacrée* qui relève les écarts de conduite et les excès de langage des cléricaux<sup>49</sup>. Menacée d'un procès l'année suivante, elle doit convenir que prêtres et religieux ont *comme tout le monde*<sup>50</sup> versé leur sang. Elle mit dès lors plus de discrétion et préféra s'en prendre au pape qu'au clergé français.

Les anticléricaux dénonçaient les actes de pression religieuse au front et dans les hôpitaux<sup>51</sup>, les attaques contre l'école laïque et la République. Une partie du monde catholique ne renonce pas, en effet, à l'affirmation intransigeante des principes. La guerre, expiation<sup>52</sup> des fautes passées, ne démontrait-elle pas la justesse des prédictions faites depuis tant d'années? L'heure n'était-elle pas venue d'une *régénération religieuse, morale et sociale*, selon le mot du cardinal Andrieu, archevêque de Bordeaux? L'heure n'était-elle pas venue de proclamer après les »droits de l'homme« les »droits de Dieu«, de refaire un Etat et une société chrétiens? On comprend dès lors l'importance de deux problèmes qui ne cessent d'être évoqués tout au long du conflit: la présence officielle des membres du gouvernement aux prières publiques et la consécration de la France au Sacré-Coeur, symbolisée par l'apposition du coeur du Christ entouré d'épines sur le blanc du drapeau national. L'une et l'autre question réclameraient une analyse minutieuse, tant elles sont révélatrices des mentalités et des sensibilités religieuses. On sait que les divers gouvernements refusèrent pendant la guerre de prendre une part

<sup>49</sup> Je remercie M. LERNER, maître-assistant à l'Université de Paris XII, d'avoir mis à ma disposition un chapitre de sa thèse encore inédite sur la »Dépêche«, que je suis ici.

<sup>50</sup> Le numéro du 19 février contenait cette phrase: *Je mets au défi n'importe quel poilu, un vrai, de dire qu'il a vu monter la garde aux tranchées à un curé ou à un milliardaire*. Les réactions furent si vives que le journal dut s'incliner le 9 juillet.

<sup>51</sup> Brugerette convient des »excès de zèle« de l'aumônerie dans les hôpitaux. Fermées par une circulaire du ministre de la guerre du 8 octobre 1915, les chapelles furent à nouveau ouvertes peu après à condition qu'il n'y ait pas de pression. Dans une lettre aux soldats, le sous-secrétaire d'Etat au service de Santé: Justin Godart, rappela les exigences de la laïcité: »Votre droit est absolu de pratiquer la religion à laquelle vous êtes attachés. Votre droit est absolu de rester hors de toute religion. A ceux qui ont combattu pour la liberté du monde, la liberté est due«. (Brugerette, p. 411)

<sup>52</sup> Les sermons qui développent trop volontiers ce thème ont pu faire l'objet de poursuites, ainsi d'un prêtre de l'Isère qui fut condamné tour à tour par le tribunal de Bourgoin et en appel par la Cour de Lyon. (Y. de LA BRIÈRE: »Les luttes présentes de l'Eglise«, t. IV pp. 249-287.)



officielle aux prières publiques. Cette présence aurait signifié bien davantage que le témoignage de déférence à l'égard d'une famille spirituelle. Pour ceux qui la demandaient, elle eût été un culte public rendu à Dieu par le chef de l'Etat<sup>53</sup> et la reconnaissance par la France de la royauté du Christ.<sup>54</sup> De Viviani à Clemenceau, qui refusa, malgré l'avis favorable du président de la République Poincaré, d'assister au *T e D e u m* de l'armistice, les pouvoirs publics restèrent fidèles à la stricte laïcité.

La question du Sacré-Coeur qui prit, tout particulièrement en 1917 et 1918, une importance considérable, est à la rencontre de plusieurs phénomènes. Le développement de la dévotion au Sacré-Coeur<sup>55</sup> est un des traits majeurs de l'évolution de la spiritualité dans la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Cette dévotion au Christ souffrant connut un grand essor pendant la guerre. L'Archiconfrérie de prière et de pénitence de la basilique du Sacré-Coeur de Montmartre gagna 300 000 recrues pendant la guerre<sup>56</sup>. En 1915, par un acte collectif, les évêques consacrèrent la France au Sacré-Coeur. En 1917, ils firent le vœu de faire célébrer à perpétuité dans toutes les églises la fête du Sacré-Coeur. Pour nombre de ses tenants, cette dévotion avait sans conteste une coloration contre-révolutionnaire: les Vendéens n'arboraient-ils pas le Sacré-Coeur sur leurs vêtements et Gracia Moreno n'avait-il pas consacré la République de l'Equateur au Sacré-Coeur pour affirmer la royauté sociale du Christ face au laïcisme? La basilique de Montmartre avait été édifée pour faire »a m e n d e h o n o r a b l e« après la défaite de 1870. On était au point de reconstruire d'une spiritualité et d'une théologie politique. S'ajoutèrent enfin les révélations de type millénariste faites en 1689 à la Bienheureuse Marie Alacoque à Paray-le-Monial<sup>57</sup>: l'apposition du Sacré-Coeur sur le drapeau national

<sup>53</sup> »Il faut que la France prie comme nation. Or qui a qualité pour agir en son nom et demander pour elle des prières publiques? Le chef de l'Etat et lui seul«, »écrivait Mgr Sevin, cardinal-archevêque de Lyon, qui invita au début de la guerre les prêtres de son diocèse à faire circuler une pétition au Président de la République, le priant d'associer les pouvoirs publics aux prières dans tous les diocèses. Cette initiative ne connut pas un succès considérable et il n'y eut qu'une minorité de l'épiscopat (une vingtaine d'évêques) pour s'y associer. Cf. Mgr LACROIX: »Le clergé et la guerre de 1914«, t. IV: »Les prières publiques«, 1915.

<sup>54</sup> Aux heures difficiles du printemps de 1918, le cardinal Andrieu supplie Clemenceau de »mobiliser les forces spirituelles« (Lettre et démarches inédites citées par G. WORMSER: »Le République de Clemenceau«, 1961, p. 507-508).

<sup>55</sup> Sur tout ceci, l'article »Coeur« du »Dictionnaire de Spiritualité.«

<sup>56</sup> F. VEUILLOT, »Almanach catholique« pour 1920, p. 373.

<sup>57</sup> »Il (Le Sacré-Coeur) veut régner dans son palais, être peint dans ses étendards et gravé dans ses armes, pour les rendre victorieuses de tous ses ennemis«. Telle est la révélation que la Bienheureuse devait faire à Louis XIV. Pour ne l'avoir pas suivie, le roi vit sa puissance décliner, cent ans plus tard ce fut la Révolution. »Vie et oeuvres de la Bienheureuse Marguerite-Marie Alacoque«, t. II, p. 233. Cet ouvrage semble le premier à faire état des »révélations«. Il est publié en 1867.



et la consécration publique de la France au Sacré-Coeur devaient lui donner la victoire. On comprend que les campagnes à cette fin, qui avaient revêtu quelque portée dans les dernières années du siècle, aient connu une grande fortune. Certes, un éminent théologien de la Curie, le cardinal Billot<sup>58</sup>, condamne des *chimères*, accusées de donner le *change sur une dévotion admirable*. Rome marqua ses réserves<sup>59</sup>. Il reste qu'une fraction, la plus militante, du catholicisme français<sup>60</sup> fit campagne pour le port de l'emblème du Sacré-Coeur sur les couleurs nationales. Les préfets interdirent cette pratique et le Conseil d'Etat, saisi de recours, confirma les arrêtés préfectoraux *en ce qui concerne la voie publique, les édifices publics et les manifestations collectives*<sup>61</sup>. Dans l'armée, le port *d'emblèmes apparents sur l'uniforme* ne fut pas autorisé<sup>62</sup>. Une circulaire du ministre de la guerre interdit la cérémonie de consécration des soldats catholiques qui devait avoir lieu le 15 juin 1917, à l'occasion de la fête du Sacré-Coeur<sup>63</sup>. Ainsi les ennemis du *libéralisme révolutionnaire* ne désespéraient-ils donc pas de faire régner à nouveau les droits de Dieu. Quoi d'étonnant à ce que la gauche ait cru la laïcité menacée à la faveur de l'Union sacrée? Les attaques contre l'école laïque, les revendications cléricales, les pressions exercées par les aumôniers<sup>64</sup>, les faveurs dont paraissait jouir le clergé, autant de raisons de vigilance. A l'inverse, Jean Guiraud dans la «Croix» estimait que les anticléricaux

<sup>58</sup> Le «Figaro» du 4 mai 1918 publie une lettre du prélat intransigeant proche de l'Action française, mais hostile à «une nouvelle forme de millénarisme.» D'autres mises en garde furent formulées (Cf. «Etudes», 20 juillet 1917, pp. 175-192 «Orthodoxie et révélations privées»)

<sup>59</sup> Les instructions de la Consistoriale communiquées à la réunion des Cardinaux et archevêques de février 1919 n'interdisent pas de placer l'emblème du Sacré-Coeur sur le drapeau national à l'intérieur des églises, mais n'approuvent pas qu'«on le fasse en vue des promesses attribuées au Sacré-Coeur en faveur du roi de France, ni que les évêques en fassent une prescription officielle et générale dans leur diocèse» (cité p. 158 dans le mémoire de G. LESAGE sur Mgr Julien, Lille, 1970).

<sup>60</sup> A la «Croix» et au «Pèlerin» s'ajoutent une partie de l'épiscopat: le cardinal Andrieu, dans sa lettre à Clemenceau, fait état des «promesses de Paray-le-Monial» et demande au président du Conseil de permettre à la France «d'arborer l'image du Coeur divin.» Dans «l'Almanach catholique» de 1920, F. Veuillot reproduit les révélations de Paray-le-Monial. Au reste, Marguerite-Marie Alacoque est canonisée, comme Jeanne d'Arc, en mai 1920.

<sup>61</sup> Il annula les arrêtés en ce qui concerne les édifices du culte et le port isolé. (Recueil des arrêts du Conseil d'Etat, 1917, pp. 637-646).

<sup>62</sup> Une circulaire de 1917 renouvelle cette interdiction («Pèlerin», 16 septembre 1917).

<sup>63</sup> «Pèlerin», 1<sup>er</sup> juillet 1917.

<sup>64</sup> Elles motivent une démarche du groupe socialiste auprès de Briand, alors président du Conseil, le 4 avril 1916.



préparaient l'après-guerre<sup>65</sup> et que pour beaucoup l'Union sacrée n'était qu'un *stratagème destiné à endormir la vigilance des catholiques*<sup>66</sup>.

Le début de 1917 connut une crise de l'Union sacrée. Plusieurs épisodes l'attestent. Le 3 février, la Chambre, à l'occasion de la discussion d'un projet de loi sur les exemptés et réformés, adopta une disposition additionnelle du socialiste Sixte-Quenin prévoyant que les ecclésiastiques pourraient être employés dans tous les corps de troupe. Aboutissement d'une campagne menée depuis plus d'un an<sup>67</sup>, l'amendement enlevait aux ecclésiastiques des classes 1889-1905 le bénéfice des lois militaires du 15 juillet 1889 et du 21 mars 1905. La demande de disjonction soutenue par le président de la commission de l'Armée, Maginot, et le ministre de la guerre, Lyautey, ne trouva pour elle que 140 députés contre 287<sup>68</sup>. Une majorité nette était favorable à l'amendement. Au Sénat, Lyautey et le rapporteur Chéron se prononcèrent pour une application équitable et libérale du texte qui fut voté malgré les protestations des sénateurs catholiques<sup>69</sup>. Cette *rupture scandaleuse de l'Union sacrée*<sup>70</sup>, l'adoption quelques mois plus tard de la loi sur les pupilles de la Nation, accusée de sectarisme laïque<sup>71</sup>, parurent démontrer l'existence d'une véritable « offensive laïque ».

Un autre fait dont la signification n'apparut pas pleinement à l'époque est la démission de Denys Cochin du cabinet Ribot le 2 août 1917. C'est le 29 octobre 1915 que Denys Cochin était entré dans le cabinet Briand avec le titre de Ministre d'Etat. La présence, aux côtés de Freycinet, de Combes, de Léon Bourgeois, de Jules Guesde, de l'orateur le plus représentatif de la droite catholique, adversaire des lois laïques et de sympathie orléaniste, démontrait la réalité de l'Union sacrée. Après plus d'un an

<sup>65</sup> 8 février 1917. Jamais, remarque-t-il, la Ligue de l'Enseignement n'a été plus active. Il s'en prend aux catholiques « pacifistes en matière religieuse ». Il attaque l'Oeuvre des Pupilles de l'Ecole publique, dirigée par « le Juif Xavier Léon » (1er avril 1917). Ni l'antisémitisme ni l'antimaçonnisme n'ont disparu.

<sup>66</sup> 23 octobre 1917.

<sup>67</sup> Cf. J. P. BEAUQUIER: « Un aspect de la lutte anticléricale conduite par le socialiste Sixte-Quenin », le « Mouvement social » octobre 1970, pp. 21-38. L'auteur présente clairement l'épisode, mais assure à tort que Millerand, ministre de la guerre en 1914, est responsable de l'affectation des clercs des classes antérieures à 1906 au service de santé. Le ministre ne faisait qu'appliquer les dispositions de son prédécesseur Messimy qui s'appuyait sur un arrêt du Conseil d'Etat.

<sup>68</sup> Débats parlementaires, Chambre des Députés, « Journal officiel » du 4 février; Sénat, « Journal officiel » du 17 février.

<sup>69</sup> A la demande de Lyautey, le sénateur Jénouvrier retire sa demande de disjonction. Seul M. de Lamarzelle maintient son hostilité.

<sup>70</sup> C'est le titre de l'éditorial de Franc, la « Croix » du 6 février 1917. Après le débat au Sénat, l'article de Jean Guiraud est totalement censuré.

<sup>71</sup> L'article de Jean Guiraud, le 26 juillet, au lendemain du vote de la loi, est totalement censuré par décision de la présidence du Conseil.



de guerre<sup>72</sup>, une personnalité catholique entra dans les conseils du gouvernement; elle était la première à y figurer depuis 1877. Dans le cabinet Briand de décembre 1916, puis dans le cabinet Ribot de mars 1917, Cochin fut sous-secrétaire d'Etat au Blocus. Si considérable qu'ait été son rôle en la matière, il le cède à celui que joua Cochin dans les affaires religieuses<sup>73</sup>. Or, le 29 juillet 1917, Cochin adresse sa démission à Ribot par une lettre dont le contenu ne fut publié qu'en 1924<sup>74</sup>. En désaccord avec la politique militaire et économique du gouvernement, il affirme pourtant: *J'accepterais tout, au nom de l'Union sacrée, si l'Union sacrée existait encore. Elle règne en Angleterre et en Italie. On l'a essayée en France; elle n'existe plus, et ma présence donne à un ministère radical-socialiste une apparence inexacte.* L'incident qui motive sa décision est le refus opposé par Ribot de *donner connaissance au Conseil des ministres (car il y a des noms qu'on ne peut prononcer devant lui) d'un admirable message que j'ai reçu du Pape*<sup>75</sup>. Cochin était désireux de ne pas envenimer les choses; il reste que son départ, loin d'être motivé par un désaccord sur les affaires de Grèce ou la politique du Blocus, comme on le laissa entendre, traduisait la volonté de ne pas servir de caution à un gouvernement accusé de revenir à l'anticléricalisme. Aucun des amis politiques de Cochin n'accepta de la remplacer et le sénateur de Las Cases refusa les offres de Ribot: *Je lui ai fait remarquer que certains actes récents avaient ému à juste titre les catholiques et que ceux-ci ne pouvaient comme tels accepter la responsabilité du gouvernement*<sup>76</sup>. Ils avaient été associés à celle-ci un peu moins de deux ans au total, constatation qui nuance l'image qu'on se fait parfois des gouvernements de guerre.

<sup>72</sup> Il avait été question qu'il obtienne un portefeuille au début de la guerre; l'affaire n'eut pas de suite à cause de l'«étroitesse de nos adversaires» (A. de Baudry d'Asson à D. Cochin, 7 octobre 1914, archives Cochin.)

<sup>73</sup> «Toutes les questions religieuses ont passé par ses mains» écrit son collaborateur V. Bucaille, ancien vice-président de l'ACJF: «Denys Cochin», Bloud et Gay, 1922, p. 39.

<sup>74</sup> En appendice à la publication posthume d'articles de guerre: «Entre alliés», Plon, 1924, pp. 277-280.

<sup>75</sup> Il s'agit en fait de lettres du Secrétaire d'Etat, le cardinal Gasparri, sur le protectorat religieux de la France en Orient. Elles sont reproduites dans le volume de COCHIN: «1914-1922. La guerre. Le Blocus. L'Union sacrée», Plon, 1923, pp. 153-163. Ribot répondit à son ancien collègue que cette lettre, provoquée par une démarche personnelle de Cochin, n'avait donc pas à être communiquée au conseil des ministres. (Réponse inédite à D. Cochin, 10 août 1917)

<sup>76</sup> Lettre à D. Cochin du 14 août. Le sénateur de la Lozère demanda en vain la reprise des relations avec Rome. Le «Petit Parisien» du même jour avait annoncé sa nomination que Ribot souhaitait vivement: «Monsieur Ribot escomptait la division du parti catholique: il a échoué. Les catholiques rentreront au pouvoir à leur heure et en fixant leurs conditions.» (lettre de Charles de Lasteyrie, ancien directeur du cabinet de Cochin, 18 août, archives Cochin.)



Ces ombres: persistance de l'anticléricalisme, volonté de reconquête des cléricaux, tensions entre l'Eglise et l'Etat, ne sauraient pourtant masquer la réalité fondamentale de l'Union sacrée maintenue malgré tout. Significative est la déclaration de Jacques Piou, le leader de l'Action libérale, lors du vote de l'amendement Sixte-Quenin: *On viole l'Union sacrée contre nous, mais nous y resterons fidèles*<sup>77</sup>. Au Sénat, les parlementaires catholiques, à l'exception de l'intransigeant M. de Lamarzelle, retirèrent leurs amendements et se contentèrent des promesses de Lyautey. Le cardinal Amette leur avait conseillé cette attitude *en vue d'éviter un plus grand mal*<sup>78</sup> si le texte revenait devant la Chambre. La »Croix« condamna cette attitude: c'était renoncer aux principes pour des promesses, se bercer d'illusion; cet »o p p o r t u n i s m e« avait conduit les catholiques de défaite en défaite. Mais le journal avait conscience d'être isolé: *Il se trouva un grand nombre de catholiques qui se déclarèrent satisfaits*<sup>79</sup> et l'ensemble de la »p r e s s e l i b é r a l e« s'était rassuré à bon compte. »L'Echo de Paris«, s'il proteste, consacre à l'affaire bien moins de colonnes que la »Croix«. Il fait mystère à ses lecteurs de l'opposition irréductible du sénateur de Lamarzelle<sup>80</sup>. Le grand organe de la droite »n a t i o n a l e« et modérée faisait passer les exigences de l'Union sacrée avant la défense religieuse.

Les catholiques intransigeants eux-mêmes mirent une sourdine à leurs critiques lorsque Clemenceau arriva au pouvoir. Il était déterminé à frapper Caillaux et Malvy, et leurs amis radicaux ou socialistes, »p a c i - f i s t e s« en même temps – la »Croix« ne manque pas de le rappeler – qu'anticléricaux. Certes, Clemenceau avait été »l'a p ô t r e n é f a s t e du Bloc révolutionnaire«, mais il proclamait désormais »le Bloc« *national des Français de tous les siècles et de ceux d'aujourd'hui, des Français de tous les partis et de toutes les croyances*<sup>81</sup>. Pourtant Clemenceau n'avait rien promis aux catholiques, il demeura intraitable face

<sup>77</sup> J. O. 4 février 1917; la »Croix« ne cite pas la deuxième partie de la phrase.

<sup>78</sup> Il vit le sénateur Jenouvrier et le sénateur de La Jaille. Celui-ci lut au moment du vote »au nom d'un bon nombre de ses collègues et amis de droite« une protestation rédigée en accord avec l'archevêque qui affirmait la volonté de »persévérer dans la politique d'union.« (J. O. Sénat, 17 février). Benoît XV jugeait que l'adoption de l'amendement Sixte-Quenin ne légitimait pas une rupture de l'Union sacrée; sur toute l'affaire, le mémoire de G. Lesage sur Mgr Julien apporte des documents de première main. (Cf. »Revue du Nord«, Janvier – Mars 1971).

<sup>79</sup> Comme en convient J. GUIRAUD, »Croix«, 26 avril 1917. Le cardinal Dubois, archevêque de Rouen, félicita M. de Lamarzelle de son attitude et déplora la position prise par »la minorité du Sénat presque tout entière« (»Croix«, 11 mars 1917).

<sup>80</sup> »Echo de Paris«, 18 février 1917.

<sup>81</sup> »Croix«, 22 novembre 1917. L'opinion catholique est sans conteste unanime derrière Clemenceau; elle se conforme à l'évolution d'ensemble de l'esprit public.



à leurs revendications<sup>82</sup>. Le soutien apporté à Clemenceau signifiait bien que la conduite énergique de la guerre l'emportait sur toute autre considération. Malgré tout, les catholiques restèrent fidèles à l'Union sacrée.

### III. Conséquences de la guerre

Le bilan de plus de quatre années de guerre demeure difficile à tracer : du visage du catholicisme français au début des années 20, quels traits doivent à la guerre, à l'évolution qui s'esquissait depuis la séparation de l'Eglise et de l'Etat, à la peur sociale née de la révolution russe et de la menace des »b o l c h e v i k s« ? Comme toujours, il serait de mauvaise méthode et contraire à la complexité de la réalité historique d'isoler un seul ordre de phénomènes. Le déclin de l'anticléricisme, par exemple, semble dû très largement à l'expérience des tranchées et de l'Union sacrée, mais il était amorcé depuis la fin du système concordataire. La vague était étale et, malgré l'intensité des conflits en matière scolaire, commençait à refluer. La volonté de défendre l'ordre social détermina les républicains modérés et une partie des radicaux à mettre une sourdine à l'anticléricisme dès lors que les lois intangibles n'étaient pas en cause.

A ce déclin de l'anticléricisme, répond la modération de fait de l'épiscopat<sup>83</sup>, en dépit des affirmations d'une minorité, et, surtout, l'acceptation<sup>84</sup> par les catholiques présents sur les listes du Bloc national à Paris, approuvés par le cardinal Amette, de la formule : *Le fait de la laïcité doit se concilier avec les droits et les libertés de tout les citoyens, quelles que soient leurs croyances*. Clemenceau vit là le plus important événement de la période électorale<sup>85</sup>. Les catholiques intransigeants étaient isolés<sup>86</sup>. Plus de deux cents députés, *catholiques ou favorables aux liber-*

<sup>82</sup> A la veille des élections de 1919, le P. Dudon le rappelle avec amertume dans les »Etudes« : les catholiques ont donné au gouvernement »le sang, l'or et le silence«, l'Union sacrée n'a été qu'»une magnifique occasion de renoncement.«

<sup>83</sup> Invité par Rome à la discrétion, il rappelle les principes dans sa lettre collective de mai 1919, due au cardinal Amette. A la veille des élections, un petit nombre de prélats redisent l'hostilité aux lois laïques et à toute alliance avec leurs partisans. Le plus grand nombre se tait. Plusieurs invitent à l'union avec les »citoyens de bonne volonté« et à la politique du moindre mal.

<sup>84</sup> Nous nous permettons de renvoyer sur ce point, comme sur l'attitude des évêques à notre thèse sur »l'Abbé Lemire«, Casterman, 1968.

<sup>85</sup> Dans son discours de Strasbourg du 4 novembre.

<sup>86</sup> Le »Pélerin« du 16 novembre observe : »Sauf les listes d'Action française et les rares listes catholiques qui revendiquent hardiment toutes les libertés religieuses, les autres programmes, – certains comme celui de Millerand-Barrès avec des atténuations encore insuffisantes – comportent le maintien des lois laïques.« Le groupe parlementaire des Indépendants, proche de l'Action française, ne compte que 29 membres. Les par-



*tés catholiques avaient été élus*<sup>87</sup>, mais ils déçurent les espérances des partisans de la défense religieuse. Présents dans plusieurs groupes parlementaires, ils se refusèrent pour la majorité d'entre eux à mettre en cause les lois de laïcité<sup>88</sup>.

Le Bloc national apporta un nouveau climat dans les relations des catholiques et de la République<sup>89</sup>, il marqua le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège, le règlement, non sans mal, du contentieux de la Séparation, avec l'encyclique *»Maximam gravissimamque«*, le 18 janvier 1924, qui acceptait les associations diocésaines et donnait enfin à l'Eglise de France un statut légal. Ce *»s e c o n d r a l l i e m e n t«*, fruit de la double évolution d'une partie du monde catholique et d'une partie du monde républicain, tenait aux changements de mentalité et à la prise de conscience des réalités née de la guerre: c'est ainsi que nombre de républicains avaient compris qu'on ne pouvait ignorer Rome et le rôle de l'Eglise dans les relations internationales<sup>90</sup>. Mais, de même qu'au temps de Léon XIII et de Méline, la crainte du socialisme avait favorisé le rapprochement de l'Eglise et de la République, la crainte du bolchevisme, au temps de Benoît XV et de Pie XI, de Millerand et de Poincaré, contribua au *»s e c o n d r a l l i e m e n t«*. Les catholiques appartenaient au *»p a r t i d e l' o r d r e<sup>91</sup>«*; à l'intérieur de ce camp ils voisinaient avec d'*»a n c i e n s b l o c a r d s, d e s f r a n c - m a ç o n s n o t o i r e s«*: dans cette évolution, la Révolution de 1917 avait sa part de responsabilité, au côté de l'Union sacrée.

Si la *»r e n t r é e d e s c a t h o l i q u e s d a n s l a v i e c i v i q u e«* (G. Goyau) tient à des causes complexes et est le point d'aboutissement d'une longue histoire, il est plus aisé de mettre en évidence les mutations qu'entraîna la guerre dans le personnel et les systèmes de valeur du catholicisme français. L'ampleur des pertes dues au conflit ne peut être sous-

---

lementaires catholiques se répartissent dans les groupes de l'Entente républicaine démocratique, l'Action républicaine et sociale, les Républicains de gauche, de la droite au centre.

<sup>87</sup> Y. de LA BRIÈRE: *»Les Luites présentes de l'Eglise«*, t. V 1921. p. 327.

<sup>88</sup> Le 22 décembre 1920, à l'indignation de la *»Croix«*, 63 députés seulement votent contre un ordre du jour qui affirme le *»respect des lois de laïcité.«*

<sup>89</sup> Des personnalités catholiques: Auguste Isaac, Robert David, Robert Thoumyre font partie du gouvernement que constitue Millerand le 20 janvier 1920. Désormais les ministres assistent aux cérémonies religieuses: sept membres du gouvernement sont présents au Te Deum du 11 novembre 1920 pour le double anniversaire de l'armistice et du cinquantenaire de la République (*»Almanach catholique français«* pour 1921, p. 354.)

<sup>90</sup> Le Quai d'Orsay subventionna pendant la guerre le Comité catholique de propagande française à l'étranger, cf. l'étude d' Y. M. HILAIRE, qui prépare un ouvrage sur ce sujet, dans *»l'Ame française«* de décembre 1970.

<sup>91</sup> Comme l'observe le *»Pèlerin«* qui, tout en reconnaissant la difficulté de certaines alliances, se rallie lui-même au moindre mal (novembre 1919).



estimée: environ 1500 religieux<sup>92</sup>, un peu plus de 3000 prêtres et séminaristes<sup>93</sup> moururent à la guerre. Des promotions de séminaristes furent fauchées: le fait s'ajoute à la baisse du recrutement sacerdotal, nette depuis la Séparation, pour entraîner une «*crise du sacerdoce*»<sup>94</sup>. Les jeunes générations de militants laïques sont très lourdement touchées: faut-il rappeler la mort dans les premières semaines de la guerre de Joseph Lotte, dont on sait le rôle aux origines de la Paroisse universitaire, et du sillonniste Henry du Roure? Henri Bazire, l'ancien président de l'ACJF, mourut des suites immédiates de la guerre. L'ACJF qui compte 150 000 adhérents à la veille du conflit affirme avoir eu 15 000 tués<sup>95</sup>. Un dénombrement exact sera toujours très difficile. Les conséquences de telles pertes resteront impossibles à apprécier; une hypothèse est toutefois permise: ce sacrifice d'une génération explique pour une part que les initiatives si remarquables du catholicisme français dans les dix années qui précédèrent la guerre n'aient pas porté leurs fruits autant que l'essor des mouvements de jeunesse pouvait le laisser espérer.

L'expérience de «*sécularisation*» faite au cours de la guerre donna une impulsion à l'apostolat<sup>96</sup> en même temps qu'elle forgeait un type de prêtre nouveau: *les prêtres sont revenus de cette formidable mêlée avec la nostalgie des amitiés viriles, avec le dégoût des confortables léthargies, pressés de reproduire sur un champ nouveau les entreprises dont leur coeur sacerdotal eut la joie. Défricher un terrain, dresser une baraque, camper dans une sacristie n'avait rien qui les surprît ou les arrêtât*<sup>97</sup>. Prêtres anciens combattants, bâtisseurs d'églises, orateurs populaires à la langue drue<sup>98</sup>, évêques qui gardèrent de leur temps d'aumô-

<sup>92</sup> BRUGERETTE, s'appuyant sur la «*Documentation catholique*», donne le chiffre de 1517 (p. 412).

<sup>93</sup> 3101 prêtres séculiers selon Brugerette. Mais ce chiffre n'est admissible que si l'on y inclut les séminaristes. «*L'Almanach catholique français*» pour 1920 donne le nombre de prêtres morts pour chaque diocèse (sauf quatre). On parvient à un total de 1743. Le P. BESSIÈRES dédie en 1922 son livre «*L'Heure du sang*» aux 3276 prêtres et religieux morts à la guerre. On retrouve bien le nombre d'un peu plus de 1700 séculiers. Au reste, dans sa «*Crise du sacerdoce*», très documentée, le P. DONCOEUR parle d'environ 3000 prêtres séculiers et séminaristes tombés à l'ennemi. Les séminaristes seraient 1300, soit près du double des ordinations de juillet 1914; avec plus de 1700 victimes, ce serait environ 4% du clergé séculier à la veille de la guerre qui aurait disparu.

<sup>94</sup> C'est le titre du livre publié en 1932 par le P. DONCOEUR. Le retard des ordinations, dû à la guerre, et les vocations tardives masquent le phénomène jusqu'en 1926.

<sup>95</sup> «*Almanach catholique français*» pour 1920, p. 128.

<sup>96</sup> «*Tout ne sera pas mal dans les résultats de cette longue sécularisation*», écrit un prêtre mort à la guerre, cité par G. GOYAU dans sa préface à «*L'Heure du sang*» d'A. BESSIÈRES.

<sup>97</sup> P. DONCOEUR: «*La crise du sacerdoce*», p. 96.

<sup>98</sup> Certains, l'abbé Desgranges, conférencier populaire dès avant la guerre, l'abbé Bergey, l'abbé Polimann deviendront parlementaires.



nier militaire<sup>99</sup> ou d'officier un style tout militaire et le goût de commandement, autant de types nés de la guerre et qu'il faudrait décrire.

Dans les élites du catholicisme français, l'officier supérieur, de carrière ou de réserve, tient une place exceptionnelle. La chose peut ne pas paraître nouvelle: A. de Mun, La Tour du Pin, Sangnier étaient des officiers, comme tant de nobles qui s'étaient ensuite retirés sur leurs terres. Mais leur grade et leurs fonctions dans l'armée n'apparaissaient pas au premier plan. Il en va désormais différemment. La figure la plus représentative à cet égard est celle du général de Castelnau, futur président de la Fédération nationale catholique<sup>100</sup>, chef de guerre mal récompensé par la République qui ne l'a pas fait maréchal, chrétien éprouvé par la mort à la guerre de trois de ses fils. Il incarne aussi bien un nouveau personnel dirigeant que l'affirmation d'un système de valeurs fondé sur l'union étroite du nationalisme et du catholicisme. Certes, cette évolution était amorcée depuis la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, et le passage du nationalisme français de la gauche à la droite de l'éventail politique. Longtemps moins nette qu'on ne le dit, cette union s'était précisée dans les années de l'avant-guerre, de la renaissance »patriotiques et religieuses«, de la célèbre enquête d'Agathon sur »Les Jeunes gens d'aujourd'hui«, qui vaut pour toute une jeunesse catholique<sup>101</sup>. La guerre consacra ce mouvement.

Bien peu »cléricale« pendant longtemps, le nationalisme prend désormais une coloration catholique: la religion de la patrie et de l'armée, le culte des morts mènent ou ramènent à la religion, cependant que l'on assiste d'autre part au *recouvrement insensible de l'idée catholique par l'idée nationale*<sup>102</sup>. Rien n'est plus significatif que le culte, religieux et patriotique, de Jeanne d'Arc. Le 15 mai 1920, ont lieu à Rome les cérémonies de canonisation de l'héroïne nationale; le pape exprime le souhait de voir la France redevenir *la grande nation, toujours à la tête de la civilisation et la fille aînée de l'Eglise*. Quatre jours plus tard, plus de 300 députés déposent un projet de loi pour une fête nationale de Jeanne d'Arc. Il est voté le 24 juin, sans débat. La guerre n'avait pas amené, comme on l'a dit parfois, le triomphe des catholiques d'Action française, mais celui des catholiques »nationaux«, des lecteurs de Barrès et de

<sup>99</sup> Mgr Rémond qui devint évêque de Nice après avoir été aumônier des troupes françaises en Rhénanie, fut le premier prêtre commandant. Mgr Ruch qui devint évêque de Strasbourg avait été aumônier du XX<sup>e</sup> corps.

<sup>100</sup> Sa popularité mériterait une étude; elle apparaît pendant la guerre même.

<sup>101</sup> Gonin, le directeur de la »Chronique sociale«, souscrit aux conclusions de l'enquête. Quand la guerre éclata, l'ACJF devait tenir un congrès sur le patriotisme.

<sup>102</sup> Selon le diagnostic de Maurice VAUSSARD, concluant son »Enquête sur le nationalisme«, 1925, p. 401.



»l'Echo de Paris«, conservateurs mais républicains, désireux, par nationalisme même, de ne pas mettre en cause le régime qui avait donné à la France la victoire. On assiste donc à une évolution paradoxale: leur nationalisme favorise la rentrée des catholiques dans la République, conformément aux vœux de Benoît XV, que, par nationalisme, ces catholiques n'avaient guère suivis pendant la guerre, pas plus que quelques années plus tard ils ne devaient suivre les invites de Pie XI à la construction d'un nouvel ordre international. Du »second ralliement« comme de l'exaltation du sentiment national par les catholiques, la guerre était la principale responsable.